

travaux EN COURS

La station de pompage de Jarrie/Champ sur Drac inaugurée

Les travaux de réhabilitation de cette station sont maintenant achevés. Ils ont été réceptionnés le 15 novembre 2006 en présence de Michel Prat et de Max Genevois Vice-présidents du SIERG, de Jean-Noël Parpillon, Directeur et des représentants des services techniques du SIERG ainsi que des entreprises Périno-Bordone (mandataire), ERE et Carlesso.



Eybens – le nouveau réservoir des Flandrus prend forme

Les travaux de construction de ce nouveau réservoir communal de 500 m³ se poursuivent. Le génie civil ainsi que la station de pompage sont maintenant achevés et la moitié des canalisations sont d'ores et déjà posées. Un accord est intervenu sur le tronçon résiduel et la mise en service devrait avoir lieu au printemps.

Doublement Grésivaudan : un grand pas en avant !

L'étude économique du projet a été présentée le 20 septembre dernier lors d'une réunion de travail du comité du SIERG élargie aux maires des communes adhérentes, aux administrations concernées et aux associations. A cette occasion, les représentants des entreprises STMicroelectronics (Crolles) et Soitec (Bernin) ont présenté leurs perspectives de croissance et leurs besoins en eau. Lors de sa séance du 18 octobre 2006, le comité syndical du SIERG a approuvé le projet de doublement de l'antenne du Grésivaudan ainsi que son étude économique et a déclaré l'Intérêt Général du projet. Les informations détaillées sont consultables sur le site Internet du SIERG www.sierg.org

Questions à Max Genevois, vice-président du SIERG,

Délégué titulaire de la commune d'Oz-en-Oisans auprès du comité syndical depuis 25 ans, d'abord en qualité de maire, puis de conseiller municipal, et depuis 2001 en qualité de personnalité cooptée par la commune pour la représenter.

Pourquoi la commune d'Oz-en-Oisans adhère-elle au SIERG ?

La commune n'est pas desservie par le SIERG. Son adhésion est liée à la nappe de l'Eau d'Olle située sous son sol.



Pour comprendre cet engagement, il faut remonter à l'époque de la création du SIERG. Des élus visionnaires ont imaginé que le développement de l'agglomération grenobloise devait être libéré de la contrainte de l'alimentation en eau. Quelques années plus tard, ils ont pressenti la nécessité d'une réserve de secours et ont lancé la démarche d'enquête d'Utilité Publique sur la nappe de l'Eau d'Olle.

Dès 1975, le SIERG a acquis le périmètre immédiat du captage, un espace réglementairement clos. Le périmètre rapproché, soumis à des contraintes d'utilisation du sol, lui appartient aussi en partie.

L'existence de la nappe lie donc étroitement la gestion de la commune au SIERG ?

Oui, d'où son adhésion qui lui donne les mêmes droits que les autres communes : participer aux décisions du syndicat et être desservie par son réseau. Oz-en-Oisans a ses propres sources, mais le recul des glaciers, l'allongement de la période d'étiage et les besoins croissants en eau de la station de ski nous incitent à la prudence.



La nappe de l'Eau d'Olle est-elle exploitée ?

Elle reste un secours dont l'intérêt a été mis en lumière par la menace des Ruines de Séchillienne.

Si cette nappe classée « d'intérêt régional » devait un jour, être exploitée pour sécuriser le bassin grenoblois, la décision et les investissements liés relèveraient d'un débat au sein de la Communauté de l'Eau.

Au-delà du cas particulier d'Oz-en-Oisans, quel est l'intérêt d'une commune à adhérer au SIERG ?

Bénéficier d'une eau naturellement pure et d'une sécurisation de l'alimentation sans cesse améliorée, en lien avec la Régie des Eaux de Grenoble.

Au final, la commune peut fournir à ses usagers l'eau de la meilleure qualité au meilleur coût : c'est le principe d'une fédération de moyens.



De Source Sûre Janvier 2007. La lettre d'information du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise
Le Verseau - 1, rue de Normandie - B. P. 277
38433 Echirolles cedex - Tél. : 04 76 33 57 00
Directeur de la publication : Claude Bertrand
Conception graphique / rédactionnelle : Agence d'Origine
avec le concours d'Anne Catalon, Henriette Marchand,
Daniel Mafféis, Jean-Noël Parpillon, Jean-François Richer.
Crédit photos : SIERG
Impression sur 135 gr mat : Imp Alpes - 74800 La Roche-sur-Furon
Tirage : 95 000 exemplaires - ISSN 1634-3824

De source sûre

JANVIER 2007 N° 10

La lettre du SIERG

édito

CLAUDE BERTRAND

Président du SIERG
Vice-Président du Conseil
Général de l'Isère

La lettre « De source sûre » est désormais distribuée aux habitants des communes desservies par le SIERG pour leur faire mieux connaître le caractère exceptionnel de notre eau naturellement pure. Expliquer à chaque usager les enjeux liés à cette richesse nous aide à remplir notre mission de service public : préserver l'eau pour mieux la partager.

A l'adresse de nos nouveaux lecteurs, rappelons brièvement notre organisation et notre activité.

Le SIERG, dont le siège est à Echirolles, est un syndicat intercommunal créé en 1947 par 6 communes pour gérer de manière mutualisée et solidaire leur alimentation en eau potable.

Il développe autant que nécessaire son réseau d'adduction pour une qualité de l'eau préservée et une sécurité toujours accrue.



Le SIERG dessert aujourd'hui 28 communes de la région grenobloise. L'eau est acheminée sans aucun traitement jusqu'aux réservoirs communaux à partir des captages de Vizille et de Saint-Pierre de Mésage.

L'eau naturellement pure



Une charte d'engagement commune

Une charte entre le SIERG et les communes

Le Comité Syndical* du SIERG a proposé aux communes adhérentes une charte constituant un engagement commun à préserver la qualité de l'eau fournie par le syndicat.

Elle a été signée par la quasi totalité des communes adhérentes.

5 enjeux de concertation entre le SIERG et les communes

Si le SIERG se donne pour mission d'accroître la sécurité de l'alimentation et de veiller à la qualité de l'eau jusqu'aux réservoirs communaux, cette responsabilité incombe à chaque commune entre son réservoir et le robinet de l'usager.

Les stations d'épuration communales contribuent à la qualité de l'eau restituée à la nature.

Les projets d'aménagement des communes ont un impact sur les besoins en eau et sur les rejets.

Des habitants bien sensibilisés consomment plus raisonnablement et attendent de la transparence dans les questions liées à l'eau.

Les actions combinées du SIERG et des communes peuvent garantir la fourniture d'eau au prix le plus juste.

S'organiser pour être plus efficaces ensemble

Chaque signataire de la charte s'organise autour des enjeux et s'impose un engagement selon ses compétences, son calendrier et ses moyens.

* Le Comité Syndical du SIERG est composé de 64 délégués représentant ses 32 communes adhérentes, dont 28 sont desservies. Tous les délégués ont d'égales prérogatives et votent le budget annuel.

sommaire

La charte en 5 points

P.2-3



Travaux en cours

P.4



Sierg

Syndicat
Intercommunal
des Eaux
de la Région
Grenobloise

LES 32 COMMUNES DU SIERG

Allemont • Bernin • Bresson •
Champ-sur-Drac • Champagnier •
Corenc • Crolles • Echirolles •
Eybens • Fontaine • Gières •
Jarrie • La Tronche • Le Versoud •
Meylan • Montchaboud •
Notre-Dame-de-Mésage •
Noyarey • Oz-en-Oisans • Poizat •
Le-Pont-de-Claix • Proveyzieux •
Quaix-en-Chartreuse •
Saint-Barthélemy-de-Séchillienne •
Saint-Martin-d'Hères •
Saint-Martin-le-Vinoux •
Saint-Pierre-de-Mésage •
Seysinet-Pariset • Seyssins •
Veurey-Voroize • Villard-Bonnot •
Vizille •

Vers un schéma départemental de la ressource en eau et de ses usages

C'est à l'initiative du Préfet de l'Isère que s'est constituée une commission en charge d'élaborer un schéma départemental de la ressource en eau. Le SIERG y participe activement. Prochaine étape du travail engagé : la création d'un observatoire. Nous y reviendrons.

La Communauté de l'Eau enfin sur les rails

Après des mois de gestation, la Communauté de l'eau potable se met en place. Notre prochaine lettre vous donnera plus de précisions sur cet outil de concertation et d'harmonisation des décisions entre producteurs d'eau potable, appelée de longue date de ses vœux par le SIERG.

60 ans

Le SIERG fête cette année les 60 ans de sa création. Un anniversaire placé sous le signe de l'eau naturellement pure, mais aussi sous celui de la nécessaire préservation de cette ressource et de son partage, tant on connaît les drames provoqués dans le monde par la privation de l'eau.



Consommation des communes en légère baisse

L'année 2006 s'achève sur une baisse de 1% de la consommation d'eau des communes alimentées par le SIERG. Elle recouvre une situation très contrastée : 26 des 28 communes alimentées, dont la consommation est principalement « domestique » connaissent une baisse de 3,5 %, tandis que Crolles et Bernin (pour lesquelles la part industrielle représente plus de 4/5), ont une consommation en augmentation de plus de 8 %.

5 enjeux pour une eau naturellement pure

1 S'assurer de la plus grande sécurité et de la qualité totale de l'eau avec laquelle le SIERG approvisionne les communes

Il s'agit pour le SIERG

- de maintenir l'eau en provenance des captages de la Romanche naturellement pure, jusqu'au réservoir des communes, et de ne pas traiter cette eau, sauf cas exceptionnels, rendus indispensables pour assurer la conformité de l'eau aux normes et protéger la santé des consommateurs ;
- d'agir au sein de la Communauté de l'eau en vue d'anticiper sur la diversification de ses ressources, notamment afin de pallier tout risque naturel ou technologique susceptible d'affecter l'intégrité de l'alimentation en eau de l'agglomération grenobloise ;
- de s'engager à informer sur les incidents.

Il s'agit pour les communes

- de veiller à assurer la traçabilité de la qualité de l'eau mise en distribution, notamment en limitant au maximum les mélanges d'eau de provenances différentes au niveau des réservoirs ou des réseaux de distribution, à défaut de quoi le SIERG ne peut pas garantir la qualité de l'eau distribuée ;



- de ne traiter l'eau que lorsque cela s'avère indispensable au maintien ou au rétablissement de sa conformité au niveau du robinet du consommateur ;
- de veiller au bon fonctionnement de ses ouvrages et d'éviter toute stagnation excessive dans le réseau pouvant être préjudiciable à la qualité d'une eau naturelle non traitée.

2 Contribuer à la protection de la nature en lui rendant une eau propre

Depuis sa création, le SIERG a le souci de la préservation de l'environnement et de la qualité de son eau comme l'illustrent ses actions en faveur de la protection de ses captages.

Il s'agit pour le SIERG

- bien qu'il n'ait pas de compétence en matière d'assainissement, d'être en permanence attentif à tout projet de station d'épuration, de décharge ou autre situé dans son bassin versant ;
- de donner son avis à ce propos de manière active à l'occasion des enquêtes publiques ;
- d'être attentif aux rejets d'eaux usées des industries installées dans son bassin versant.

Il s'agit pour les communes

- directement, ou à travers leurs groupements, de se doter ou de maintenir aux normes leurs stations d'épuration ;
- de les doter des meilleures technologies.

3 Aménager dans le respect de l'environnement et de la maîtrise des nuisances,

Il s'agit pour le SIERG

- de participer de manière active à toutes les instances dans lesquelles sa présence est requise ;
- d'agir de manière active au sein de la communauté de l'eau dans une démarche prospective de mutualisation ;
- d'informer de ses propres projets les membres de la Communauté de l'Eau ;
- d'étudier avec les communes adhérentes la réponse à apporter à l'évolution de leurs besoins en eau potable, dans la prise en compte de la limite des droits d'eau du Syndicat et de l'incidence des investissements attendus sur le prix de la fourniture de l'eau.

Il s'agit pour les communes

- d'informer le SIERG de leurs projets d'urbanisme ou de développement économique, de leurs attentes ou projets en matière d'adduction et de modifications structurantes sur leurs réseaux de distribution ;
- de mesurer dans leurs projets d'aménagement et d'équipement les conséquences éventuelles sur la qualité de l'eau, en recourant le plus souvent possible à des démarches de Haute Qualité Environnementale.



4 Sensibiliser les habitants à une bonne gestion des ressources en eau

Il s'agit pour le SIERG

- en lien avec les communes adhérentes de communiquer sur son activité, sur ses projets, notamment par la mise en place d'une instance de concertation regroupant les associations d'habitants et de défense de la nature des territoires concernés ;
- de contribuer aux actions d'éducation citoyenne autour des thématiques liées à son activité, en particulier en réponse aux sollicitations des communes adhérentes, de contribuer au partage de l'eau par des actions de jumelage-coopération conduites par les communes adhérentes, l'Agence de l'Eau ou le Ministère de la Coopération dans la limite financière des possibilités ouvertes par les textes en vigueur.

Il s'agit pour les communes

- d'organiser l'activité des commissions consultatives de service public ;
- de garantir par les mesures de leur choix la transparence attendue par les citoyens sur les questions de l'eau, le SIERG s'engageant à être à leur côté à chaque fois qu'il sera sollicité ;
- d'intervenir de manière active pour limiter la consommation d'eau ;
- de sensibiliser les usagers à une consommation limitée et raisonnable de l'eau.



5 Garantir un prix de fourniture de l'eau le plus juste, accessible à tous les habitants

Il s'agit pour le SIERG

- de confirmer l'égalité des communes adhérentes devant le prix de la fourniture d'eau, de limiter au juste nécessaire les dépenses liées à son activité ;
- de contenir au mieux l'évolution du montant du m³ fourni ;
- de poursuivre une gestion active de sa dette, et d'anticiper sur ses capacités d'investissement par une approche prospective de ses besoins.

Il s'agit pour les communes

- de donner à leurs consommateurs les moyens de comprendre et de maîtriser leur facture d'eau ;
- d'agir de manière volontariste sur leur réseau de distribution pour en améliorer le rendement.



Ruines de Séchillienne : plus de peur que de mal

Plus de 50 000 m³ de rochers se sont effondrés le 23 novembre dernier sur le site très surveillé des Ruines de Séchillienne.

Si quelques blocs ont atteint l'ancienne RN et même traversé la Romanche, ils ont ensuite été contenus par le merlon mis en place à cet effet, sans aucune conséquence pour les habitants du secteur ni pour les ressources en eau du SIERG situées à l'aval.

Nappe de la Romanche

Encore une année très sèche.

SAGE Drac-Romanche : l'élaboration touche à sa fin

Rappelons qu'un SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, est un document de planification. A l'image d'un PLU pour la destination des sols d'une commune, il réglemente les usages des rivières et nappes souterraines d'un territoire.



Le SAGE Drac-Romanche est élaboré par une Commission Locale de l'Eau composée d'élus du Sud-Isère, de représentants de l'Etat et des usagers, à laquelle le SIERG participe activement depuis l'origine. Une première version des préconisations du SAGE a été présentée le 5 décembre dernier. Le SAGE devrait être voté au printemps 2007 pour s'appliquer à partir de 2008.